

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 98 Vœu relatif à la rémunération du travail dominical et aux rythmes de travail atypiques.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le mouvement social en cours à la Direction de la Jeunesse et des Sports pour réclamer une hausse de la prime dominicale perçue par les agents de cette direction, qui occasionne des fermetures d'équipements ;

Considérant que l'ouverture des équipements sportifs le dimanche correspond à une attente forte des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant la large ouverture des équipements sportifs parisiens de 8h à 22h30, y compris le dimanche, et l'offre de nocturnes dans certaines piscines ;

Considérant les propositions de relogement effectuées par la DJS afin d'assurer la tenue des évènements sportifs et d'atténuer la gêne occasionnée aux usagers par le mouvement social en cours ;

Considérant le fait que les organisations syndicales de la Direction de la Jeunesse et des Sports ont été reçues par la directrice de la Jeunesse et des Sports et le directeur des Ressources Humaines, ainsi que par l'Adjoint en charge des Sports et du Tourisme ;

Considérant qu'il existe plusieurs régimes de prises en compte du travail dominical concernant 9000 agents au sein de la Ville, susceptibles de générer un sentiment d'inéquité ;

Considérant le fait que le travail dominical fait l'objet de divers types de compensation selon les directions, incluant des primes mensuelles associées au travail en roulement, des primes par dimanche, tenant parfois compte du nombre de dimanches travaillés, des compléments indemnitaires, des heures

supplémentaires et des réductions du temps de travail hebdomadaire, ce qui ne permet pas une lisibilité satisfaisante ;

Considérant que la Ville dispose de marges de manœuvre très limitées pour adapter les délibérations existantes et qu'il serait souhaitable de refondre complètement les régimes d'indemnisation du travail dominical et les compensations liées aux rythmes de travail atypiques ;

Considérant les efforts conduits par la Ville pour valoriser les bas salaires, réduire les inégalités de rémunérations, améliorer les conditions de travail et augmenter le pouvoir d'achat des agents ;

Considérant les vœux déposés par le groupe écologiste de Paris, par le groupe communiste-front de gauche, par le groupe UMP et par Mme Danielle SIMONNET ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- Que l'exécutif procède à un état des lieux précis des cycles de travail des agents dans les différentes directions et de l'ensemble des compensations liées au travail dominical et aux horaires décalés ;
- Que l'exécutif engage une négociation globale avec les organisations syndicales de la Ville pour tendre vers une harmonisation des régimes applicables et assurer un traitement lisible et équitable de l'ensemble des agents, en précisant son calendrier de travail ;
- Que soient inclus dans cette discussion les projets d'évolution des horaires d'ouverture des équipements lorsque ceux-ci seront stabilisés à l'issue de la consultation des Parisiens et des agents ;
- Que la Ville mette tout en œuvre pour assurer le relogement des évènements et des activités sportives et garantisse la tenue des matchs décisifs pour la vie des clubs parisiens ;
- Que la Ville assure le prolongement des abonnements dans les piscines afin de compenser les effets de la grève sur la pratique aquatique ;
- Que la Ville garantisse dans les délais les plus courts la bonne information aux usagers des équipements sportifs.